



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48

[www.fr.ch/ce](http://www.fr.ch/ce)

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral des finances  
Monsieur Ueli Maurer  
Conseiller fédéral  
Bernerhof  
3003 Berne

Document PDF et Word à :  
[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

*Fribourg, le 27 juin 2017*

## **Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers : procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation mentionnée sous rubrique et avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position.

Nous vous informons que nous nous rallions aux réponses au questionnaire de la CDF du 2 juin 2017. Sur le principe, nous pensons qu'il se justifie de tenir compte des frais de garde des enfants par des tiers pour la détermination du revenu imposable. Toutefois, en ce qui concerne les montants retenus, nous relevons que la fixation d'une déduction maximale de 25 000 francs par enfant au niveau fédéral est élevée. Par ailleurs, nous estimons que chaque canton doit rester libre de déterminer le montant des déductions admissibles en fonction des caractéristiques propres à son système (financement des structures, subventionnement accordés aux parents, situation politique et financière du canton).

S'agissant de la dernière question du questionnaire, selon les estimations du Service cantonal des contributions, la fixation d'un plafond minimum à 10 000 francs pour les frais de garde par des tiers entraînerait à court terme des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 350 000 francs à 400 000 francs.

De manière générale, nous demandons que la mesure proposée sur le plan fiscal soit considérée dans le contexte global des mesures visant à combattre la pénurie de personnel qualifié.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Maurice Ropraz  
Président

**Au nom du Conseil d'Etat :**



Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat